



Communiqué de presse AVANTY Avocats :

**Nomination de Sonia BLONDEAU en qualité d'associée.**

AVANTY Avocats, cabinet d'avocats disposant de la première équipe de la place en droit des politiques de rémunérations et de la protection sociale d'entreprise poursuit son développement et annonce la cooptation de Sonia BLONDEAU en qualité d'associée.

Sonia BLONDEAU a rejoint AVANTY Avocats en 2020 en qualité de conseil dans l'équipe de Jean de CALBIAC où elle a mis au service des clients du cabinet sa très forte expertise sur tous les sujets de protection sociale et de rémunération, et plus particulièrement, en matière d'épargne salariale et d'actionnariat salarié.

Selon Jean de CALBIAC « *Sonia a montré de très grandes qualités humaines et professionnelles. Je me réjouis de sa cooptation comme associée qui va permettre de continuer à faire d'AVANTY le premier cabinet dédié au droit des rémunérations* »

Sonia BLONDEAU rejoint ainsi les 4 associés du cabinet, Frank WISMER, Jean de CALBIAC, Nelly JEAN-MARIE et Caroline LETELLIER. Trois ans et demi après sa création AVANTY Avocats dispose désormais d'une équipe de 40 professionnels.